

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 9 avril 2010 modifiant l'arrêté du 2 octobre 2009  
portant nomination à la Commission nationale de l'internat et du postinternat**

NOR : SASH1030268A

La ministre de la santé et des sports et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires de médecine générale ;

Vu le décret n° 2009-272 du 9 mars 2009 relatif à la Commission nationale de l'internat et du postinternat ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2009 portant nomination à la Commission nationale de l'internat et du postinternat,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 octobre susvisé est modifié comme suit :

I. – Au 5°, les mots : « Au titre du Conseil national de l'ordre des médecins, sur proposition de son président : M. le professeur Jacques Roland » sont remplacés par les mots : « Le président du Conseil national de l'ordre des médecins, ou son représentant mandaté » ;

II. – Au 10°, les mots : « M. Bruno Carrière » sont remplacés par les mots : « M. Yves Bloch » ;

III. – Au 13°, les mots : « M. Benoît Elleboode » sont remplacés par les mots : « M. Grégory Murcier ».

#### Article 2

La ministre de la santé et des sports et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 9 avril 2010.

Pour la ministre de la santé  
et des sports et par délégation :

*La directrice générale  
de l'offre de soins,*

A. PODEUR

Pour la ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche et par délégation :  
*Le directeur général pour l'enseignement supérieur  
et l'insertion professionnelle,*

P. HETZEL